

COMMUNE DE CIVENS

Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 JUILLET 2023

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,
Maire :

- Approuve le changement de tarif de la restauration scolaire au 1er septembre
- Approuve l'avenant CCFE pour l'entretien de la zone Les Places
- Approuve un effacement de dettes de 437.53 €
- Approuve l'appel d'offres du cimetière paysager
- Approuve la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil

Le Maire
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance
Joëlle BAYARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bayard' with a long horizontal stroke extending to the right.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Christophe GUILLARME, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Christophe GERARD

N° 2307001

OBJET : TARIF RESTAURATION SCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2023

En raison d'une nouvelle augmentation du prix du repas reçue de la société API le 19 juin 2023, il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de la restauration à compter du 1^{er} septembre 2023.

Conformément au décret 2006-753 du 29/06/2006, le prix du repas fixé pour les enfants est inférieur au coût résultant des charges supportées au titre de la restauration.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

	TARIF 01/09/2023
TARIF REPAS ENFANT	3.90
TARIF REPAS ADULTE EMPLOYE	3.90
TARIF REPAS ADULTE ENSEIGNANT	5.00

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance,
Joëlle BAYARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Christophe GUILLARME, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Christophe GERARD

N° 2307002

OBJET : AVENANT DE PROROGATION A LA CONVENTION DE GESTION DES PRESTATIONS TECHNIQUES DE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST ET LA COMMUNE DE CIVENS POUR LA ZA LES PLACES

Monsieur le Maire rappelle la convention de gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la commune de Civens pour la ZA les Places et ses avenants validés par délibérations du 10 décembre 2021 et du 9 décembre 2022.
Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la proroger jusqu'au 31 décembre 2023 aux mêmes conditions techniques et financières qu'en 2022 et de l'autoriser à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance,
Joëlle BAYARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Christophe GUILLARME, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Christophe GERARD

N° 2307003

OBJET : EFFACEMENT DE DETTES

Les services de la trésorerie ont communiqué un état effacement de dettes imposé par le juge suite à une clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective,

La créance concernée sera imputée en dépense à l'article 6542 «créances éteintes» pour un montant de 437.53 € sur le budget concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur cet effacement de dette,

Le conseil municipal décide :

Article 1^{er} : D'autoriser cet effacement de dette d'un montant de 437.53 €, suivant l'état transmis par les services de la trésorerie,

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

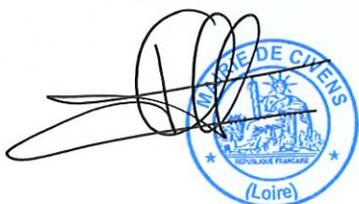
Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance,
Joëlle BAYARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Christophe GUILLARME, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Christophe GERARD

N° 2307004

OBJET : AMENAGEMENT D'UN CIMETIERE PAYSAGER - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le marché relatif à l'aménagement d'un cimetière paysager a pris fin le 9 juin 2023.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juillet et a choisi les offres ayant la meilleure note en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- LOT 1 Terrassement, voirie, réseaux :

EUROVIA pour un montant 107 967.70 € HT, avec variante 97 984.70 € HT

- LOT 2 Espaces verts, mobilier :

PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY pour un montant de 191 835 € HT

Le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et faire le choix de l'option variante lors de la réunion de lancement des entreprises,

- dit que les crédits sont inscrits au budget 2023

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME




La secrétaire de séance,
Joëlle BAYARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Christophe GUILLARME, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Édouard PONCET, Christophe GERARD

N° 2307005

OBJET : CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT D'ACCUEIL

Le Conseil Municipal :

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'accueillir les administrés, géré l'état civil, l'urbanisme et le secrétariat, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

Décide, après en avoir délibéré,

1. Création et définition de la nature du poste :

La création d'un emploi permanent d'agent d'accueil, à temps non complet à raison de 18 heures mensuelles correspondant au grade d'adjoint administratif territorial , à compter du 1^{er} septembre 2023, pour exercer les fonctions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique
- Etat civil
- Urbansime
- Organisation du CCAS, Secrétariat

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint administratif 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe.

2. Temps de travail :

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 18/35ème.

3. Crédits :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

4. Tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance,
Joëlle BAYARD

